Chambre de Métiers et de l'Artisanat
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL

Edition apprenant

2026-2027



Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par les organismes de financement de la formation professionnelle.

Possibilité de parcours individualisé sur dossier.

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap, présent sur chacun de nos centres de formation, afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

Sommaire



Bienvenue & présentation

L'édito 02
La présentation de CMA Formation 03
Les principes de l'alternance 04
Les opérateurs de compétences (OPCO) 04
Apprentissage, bon à savoir 05
Parcours des adultes en reconversion professionnelle 06
Notre offre de formation 07
La certification QUALIOPI 09
Le Club 09

Organisation & outils pédagogiques

Le Livret d'Alternance Numérique (LAN) 10
L'organisation des sites de formation 11
La gestion des absences et des retards 13
Les outils pédagogiques et numériques 14
La FEST 14
L'individualisation de la formation 15

Accompagnement & inclusion

Relation apprenants et entreprises 16
La prise en charge du handicap 16
Les informations santé 17
Les aides financières 18

Vie de l'apprenant

La vie pratique de l'apprenant 19
Les activités socio-éducatives 24
Les délégués 24
La mobilité internationale 25
Les concours 26
Les examens 26

Edito

En route vers l'excellence au Centre de Formation de la CMA des Pays de la Loire !

CMA Formation, c'est le Centre de Formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

Bienvenue à vous, que vous soyez jeune, dans le cadre de l'apprentissage, ou adulte dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider vers votre réussite.

Avec CMA Formation, vous allez prendre votre avenir en main :

- Dans ce Centre de Formation à la pointe des dernières technologies, vous avez choisi une formation parmi **près de 50 métiers**
- Un métier que vous apprendrez aussi en travaillant dans l'entreprise
- Une entreprise avec qui nos professionnels, nos conseillers et nos professeurs sont en relation
- **Près de 5 000 entreprises partenaires** : Un réseau qui recrute et dans lequel vous pourrez entreprendre

Au quotidien, nous sommes aussi en lien avec l'OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. Notre attention est, en permanence, tournée vers chacun d'entre vous et attestée par la Certification QUALIOPI :

- **83 %** de réussite aux examens
- **74 %** d'insertion professionnelle
- **89 %** d'apprenants satisfaits de leur formation

Votre réussite est notre objectif ! Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme que nous !

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année de formation.

4 mots clés

Apprentis

+

Adultes en ***reconversion***

=

Apprenants

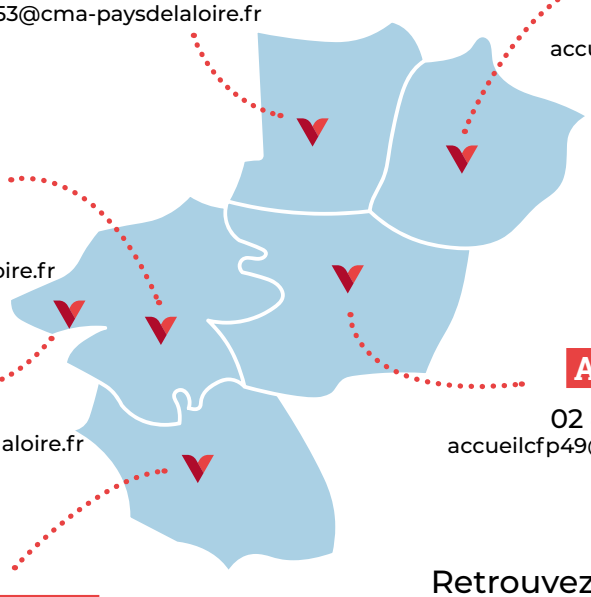


Joël FOURNY
Président
CMA des Pays de la Loire

Présentation

Acteur majeur de la formation dans l'Ouest

Pour mener à bien des projets ambitieux au service des artisans, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région des Pays de la Loire déploie son Centre de Formation sur 9 sites.



LAVAL
02 43 64 11 00
accueilcfp53@cma-paysdelaloire.fr

LE MANS
02 43 50 13 70
accueilcfp72@cma-paysdelaloire.fr

NANTES
02 40 18 96 96
accueilcfp44nantes@cma-paysdelaloire.fr

St NAZAIRE
02 28 54 17 01
accueilcfp44saintnazaire@cma-paysdelaloire.fr

ANGERS
02 41 22 61 56
accueilcfp49@cma-paysdelaloire.fr

LA ROCHE-SUR-YON
02 51 36 53 00
accueilcfp85@cma-paysdelaloire.fr

Retrouvez-nous aussi sur
cma-formation-paysdelaloire.fr

6 822
apprentis formés

250
médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

83%
de réussite aux examens

74%
de taux d'insertion
(N-2 2022-2023)

588
adultes formés par la Formation Professionnelle Continue

966
apprenants en parcours individualisés

4 500
entreprises partenaires

89%
de taux de satisfaction apprenant

86%
de taux de satisfaction entreprise

Les principes de l'alternance

Un premier pas dans le monde du travail

La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le Centre de Formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et au Centre de Formation conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

L'apprenant quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devient salarié sous le régime de la Sécurité Sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires, mais bénéficie de congés payés.

Les engagements pour réussir sa formation

- Etre présent et ponctuel
- Respecter le règlement intérieur
- Fournir le travail demandé
- Tenir à jour le livret d'alternance numérique
- Se présenter aux examens

Les OPCO

Qui finance la formation ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés de vous accompagner dans vos besoins de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Ils financent les premiers équipements des apprenants.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.

Par l'intermédiaire de l'OPCO, votre entreprise est donc un acteur du financement des formations.

Apprentissage, bon à savoir

Des questions sur le contrat d'apprentissage ? Contactez le service Formalités Juridiques de la CMA

Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire ?

Pour les mineurs
35h par semaine avec deux jours de repos consécutifs.

Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs
Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Quel salaire pour les apprenants ?

Le salaire de l'apprenant varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC. Le parcours de l'apprenant et la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent entraîner une rémunération plus favorable.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprenants ?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Quels sont les congés auxquels a droit l'apprenant ?

L'apprenant a droit à cinq semaines de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon la convention collective).

Il peut également bénéficier de cinq jours supplémentaires pour la préparation à l'examen (à prendre dans le mois précédant l'examen sur le temps en entreprise) consécutifs ou non, avec maintien du salaire.

Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours ?

Non, les cours sont obligatoires ; les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A qui s'adresser en cas de difficultés ?

L'apprenant devra s'adresser au professeur référent qui orientera sa demande vers les personnes compétentes.

Un médiateur de l'apprentissage peut être sollicité. Il est à l'écoute des signataires du contrat (employeur-apprenti-parents) pour les accompagner dans la restauration du dialogue et la recherche de solutions communes. Il intervient notamment dans le cadre de différends relationnels, pour apaiser une situation, tout en rappelant la réglementation en matière d'apprentissage et ainsi éviter une rupture ou l'accompagner le cas échéant.

Contactez le médiateur de la CMA :
mediation@cma-paysdelaloire.fr

Peut-on rompre un contrat d'apprentissage ?

Pendant la période d'essai
Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai

- d'un commun accord entre les parties
- à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé
- démission possible de l'apprenti sous certaines conditions après une saisine préalable et obligatoire du médiateur de l'apprentissage et respect de préavis
- à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail ou en cas d'exclusion définitive sans sursis de l'apprenti du CFP. D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, rapprochez-vous de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMA, CCI, CA).

Peut-on poursuivre sa formation sans entreprise ?

En cas de rupture de contrat, le CFP pourra selon son appréciation et d'engagement de l'apprenant proposer à l'apprenant de suivre sa formation théorique pendant six mois et l'aidera dans sa recherche d'un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Un apprenti peut-il bénéficier des bourses ?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire, mais il peut bénéficier d'autres aides (voir page précédente).

Parcours des adultes en reconversion professionnelle

Vous débutez une formation adaptée à votre projet professionnel à CMA Formation.

Vous allez acquérir de nouvelles compétences qui sécuriseront votre projet professionnel.

Vous bénéficiez d'un parcours, d'un suivi et d'un accompagnement spécifiques assurés par CMA Formation.

Votre statut stagiaire de la formation

Votre formation est financée par le Conseil régional des Pays de la Loire, France Travail, Transition Pro, votre Compte Personnel de Formation (CPF), votre financement personnel...

Vos engagements de stagiaire

Vous investir positivement dans votre formation

- Vous devez effectuer le travail qui vous est confié en entreprise (en relation avec le référentiel de votre formation), assister à tous les cours inscrits à votre emploi du temps et participer activement aux activités pédagogiques.
- Vous devez respecter le règlement intérieur et les horaires de l'entreprise et du Centre de Formation.
- Vous devez obligatoirement suivre les règles d'hygiène, de sécurité et porter les équipements de protection individuelle dans votre entreprise et au Centre de Formation.
- Vous devez suivre la formation avec attention et sérieux ; vous complétez votre livret d'alternance numérique (LAN).

EN CAS D'ABSENCE

1. **Je préviens**
   J'appelle mon entreprise de stage immédiatement si je suis en période de stage. Si je suis absent du site de formation, j'appelle immédiatement mon interlocuteur principal.
2. **Je justifie**
   Je fournis dans les 48h le justificatif (arrêt de travail...) de cette absence à mon interlocuteur principal (copie à mon entreprise de stage).

ABSENCES AUTORISÉES :
Maladie avec un arrêt de travail, convocations officielles (permis, armée, jugement...), obligations familiales prévues par la loi.

Vos principaux droits de stagiaire

- Vous bénéficiez d'une protection maladie, maternité, accidents du travail.
- Vous êtes rémunéré (pour les formations agréées par l'État ou le Conseil régional des Pays de la Loire avec une prescription de France travail ou Transition Pro)
- Le Centre de Formation vous guidera sur les actions à mener pour votre insertion professionnelle.

Nos contacts

- Nantes et Saint-Nazaire
  fpc44@cma-paysdelaloire.fr
- Angers
  fpc49 @cma-paysdelaloire.fr
- Laval
  fpc53@cma-paysdelaloire.fr
- Le Mans
  fpc72@cma-paysdelaloire.fr
- La Roche-sur-Yon
  fpc85@cma-paysdelaloire.fr

★ CMA Formation Votre partenaire compétences ★

Notre offre de formation

La force d'un réseau au service de vos besoins

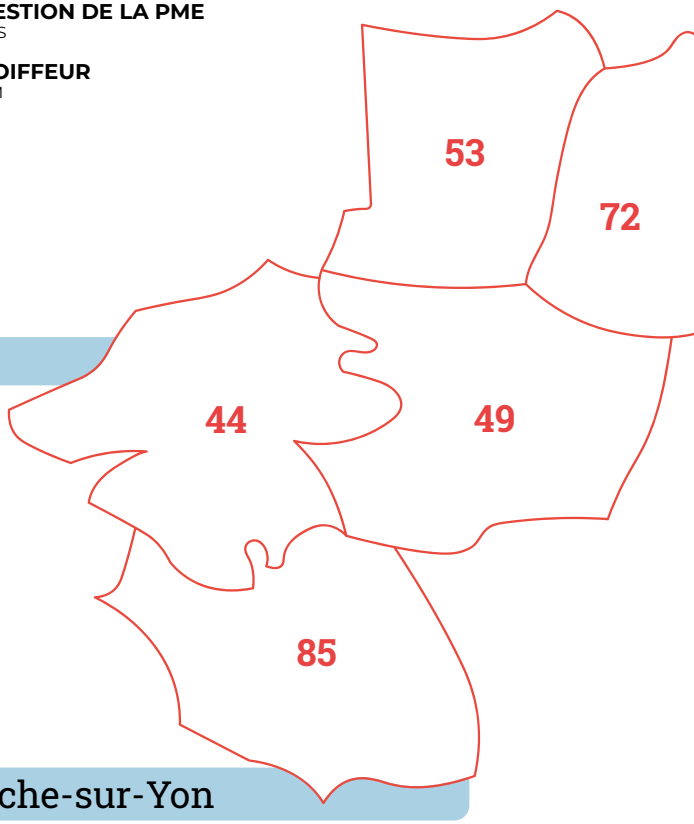
Le terme *Apprenant* regroupe à la fois les apprentis et les adultes en reconversion, soulignant ainsi la diversité des parcours et des profils engagés dans une démarche de formation.

CMA Formation - Nantes

- **BOUCHER**
  CAP · BP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · CS · BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
  CAP · BTM · CAP Hybride
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS · BTM
- **ÉBÉNISTE**
  CTM · BTM · BTMS
- **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**
  CAP · BP
- **VITRAILLISTE**
  CAP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
  CAP
- **CUISINIER**
  CAP · CS · BP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
  CAP · BP
- **BARMAN**
  TFP
- **CARROSSIER**
  CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO · BTS · TFP · CQP
- **MÉCANICIEN POIDS LOURDS**
  CAP · BAC PRO · TFP TEAVVUI
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP · CQP · TFP
- **DÉPANNEUR-REMORQUEUR**
  CQP@
- **COMPTABILITÉ**
  BTS
- **GESTION DE LA PME**
  BTS
- **COIFFEUR**
  BM

CMA Formation - St Nazaire

- **BOULANGER**
  CAP · BP
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS
- **CARROSSIER**
  CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
  CAP
- **CUISINIER**
  CAP
- **COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFÉ RESTAURANT**
  CAP
- **GESTION DE LA PME**
  BTS



CMA Formation - La Roche-sur-Yon

- **BOUCHER**
  CAP · BP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · CS · BP
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS · BTM
- **TECHNIQUE DU TOUR EN BOULANGERIE ET PATISSERIE**
  CS
- **CARROSSIER**
  CAP · BAC PRO · CQP · TFP
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO · TFP
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
  CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
  CAP · BAC PRO · CQP
- **MÉCANICIEN MOTO**
  CAP · CQP
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP · CQP
- **COIFFEUR**
  CAP · CS · BP · BTS
- **ESTHÉTICIEN**
  CAP · BP
- **VENTE COMMERCE**
  CAP · BAC PRO
- **GESTION DE LA PME**
  BTS
- **MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL**
  BTS
- **BOUILLEUR AMBULANT**
  TFP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP
- **BOUCHER**
  CAP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · CS
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS · BTM
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
  CAP · BAC PRO · BTS
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO · BTS
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
  CAP · BAC PRO

CMA Formation - Laval

- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
  CAP · BP
- **CHARPENTIER BOIS**
  CAP
- **COUVREUR**
  CAP · CS · BP
- **ÉLECTRICIEN**
  CAP · BAC PRO
- **MAÇON**
  CAP · BP
- **MENUISIER FABRICANT**
  CAP · BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
  CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
  CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
  CAP
- **PLATRIER-PLAQUISTE**
  CAP · BP
- **PEINTRE**
  CAP · BP
- **ÉTUDE ET RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT**
  BTS
- **CUISINIER**
  CAP · CS · BP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
  CAP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
  CAP · BP
- **COIFFEUR**
  CAP · CS · BP · BTS
- **ESTHÉTICIEN**
  CAP · BP · BTS

CMA Formation - Le Mans

- **BOUCHER**
  CAP · BP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP · BM
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
  CAP · BTM
- **GLACIER**
  CAP
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS · BTM · BM
- **FLEURISTE**
  CAP · BP
- **COIFFEUR**
  BM
- **VENDEUR PRIMEUR**
  CAP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
  CTM
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE CHARCUTERIE-TRAITEUR**
  CTM

CMA Formation - Angers

- **BOUCHER**
  CAP · BP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · CS
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS · BTM
- **VENTE CONSEIL EN BOUCHERIE**
  CS
- **FLEURISTE**
  CAP · BP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
  CTM
- **CARROSSIER**
  CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO · TFP
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP · CQP

Filières de formation

- Alimentaire
- Mobilité
- Soins et beauté
- Commerce-vente
- Bâtiment
- Fleuristerie
- Métiers d'art
- Restauration
- Gestion / Comptabilité

Niveau 3

- **CAP**
  Certificat d'Aptitude Professionnelle
- **CS**
  Certificat de Spécialisation
- **CTM**
  Certificat Technique des Métiers

Niveau 4

- **BAC PRO**
  Bac Professionnel
- **BP**
  Brevet Professionnel
- **BTM**
  Brevet Technique des Métiers

Niveau 5

- **BTS**
  Brevet de Technicien Supérieur
- **BTMS**
  Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- **Licence Professionnelle**
- **BM**
  Brevet de Maîtrise

Les TFP (Titre à Finalité Professionnelle) **et CQP** (Certificat de Qualification Professionnelle) **peuvent être de niveau 3, 4 ou 5**

La certification QUALIOPI

Qui s'assure de la qualité de ma formation ?

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
- actions de formation ;
- bilans de compétences ;
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- actions de formation par apprentissage.

La Garantie d'une Formation de Qualité : la CMA est certifiée Qualiopi

Avec la certification qualité de toutes nos actions de formation, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire !

Cette certification atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre auprès des apprenants, des stagiaires et des entreprises ainsi que notre engagement dans un cycle d'amélioration continue de notre fonctionnement.

Nous garantissons, notamment :

- Une information précise et détaillée sur nos formations proposées
- La prise en compte de votre besoin de formation
- Un accompagnement personnalisé tout au long de votre prestation de formation
- Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement
- Un accompagnement socio-professionnel auprès de nos apprenants
- La communication de nos indicateurs de performance en particulier de nos taux de satisfaction client et de réussite aux examens

Le Club

Rejoignez le Club Alumni de la CMA Pays de la Loire

Votre formation s'achève, mais l'aventure continue !

En tant qu'ancien apprenant de la CMA Pays de la Loire, vous pouvez intégrer gratuitement « Le Club » un réseau professionnel et humain qui rassemble celles et ceux qui ont partagé la même expérience de formation au sein de la CMA des Pays de la Loire.

En devenant membre du Club, vous pourrez :

- Développer votre réseau
- Participez à des rencontres, ateliers, conférences et événements aux côtés d'autres alumni,.
- Valoriser votre parcours
- Partagez votre expérience, vos réussites et l'évolution de votre entreprise lors d'interviews, témoignages ou événements organisés par la CMA.
- Transmettre et inspirer
- Accompagnez les apprenants en formation en partageant votre expertise, vos conseils et votre expérience professionnelle pour les aider à construire leur avenir.
- Découvrir et échanger
- Prenez part à des rencontres thématiques et des moments conviviaux favorisant les échanges et les opportunités.

Un réseau qui grandit avec vous

Le Club Alumni est un espace d'échanges, de partage et d'opportunités qui vous permet de rester connecté à la CMA, de développer votre activité et de contribuer à la réussite des générations futures.



alumni.cma-formation-paysdelaloire.fr

Le Livret d'Alternance Numérique (LAN)

Outil de liaison obligatoire pour le suivi de formation

Le Livret d'Alternance Numérique, communément appelé LAN, remplace le livret papier pour la totalité des formations dispensées.

Le LAN est hébergé sur la plateforme NetYpareo. En vous y connectant, vous trouverez :

- les documents inhérents à la formation
- le planning des cours et le calendrier d'alternance
- les évaluations et les bilans semestriels
- le bilan des visites d'entreprise
- le suivi de l'assiduité et le suivi éducatif
- le contenu des apprentissages au CFP
- l'évaluation des activités en entreprise

Le LAN est **l'outil obligatoire et essentiel** qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de votre progression pédagogique. C'est l'occasion, en quelques minutes, de faire un bilan de la période écoulée.

Vous devez impérativement, pour chaque période d'alternance, évaluer les activités réalisées en entreprise et comparer votre auto évaluation avec celle réalisée par votre maître d'apprentissage.

la plateforme de formation : ITSLEARNING

ItsLearning est votre plateforme pédagogique d'enseignement à distance.

Vous y trouverez :
- Les espaces de travail créés par vos enseignants
- Les ressources pédagogiques de la formation
- Les exercices, les travaux et les activités mis en ligne
- Les liens vers les sites internet utiles à la formation
- La messagerie interne permettant de communiquer avec vos enseignants pour un accompagnement personnalisé à distance.
- L'accès aux visioconférences pour les formations en distanciel.

L'accès à la plateforme est possible depuis un ordinateur, une tablette et/ou un smartphone disposant d'une connexion internet.

Des vidéos et des tutoriels ont été réalisés pour faciliter la prise en main de ces outils.

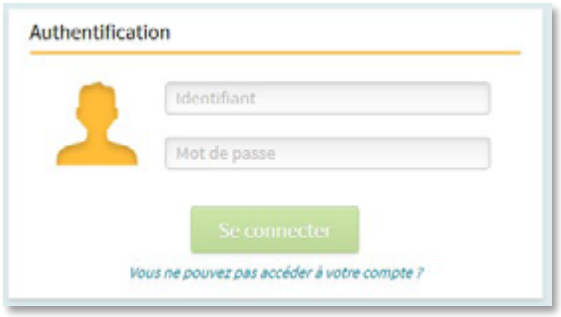
Attention

L'emploi du temps peut changer régulièrement. Il doit être vérifié avant chaque session de cours.

Pour y accéder :

Vous avez reçu votre identifiant et votre mot de passe après votre inscription.

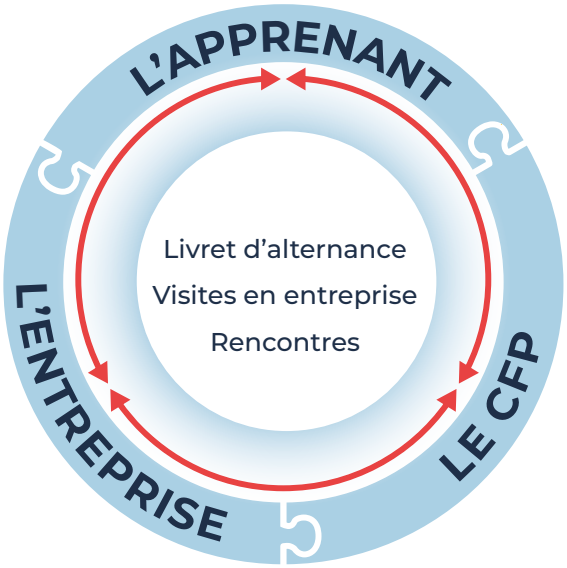
https://cma-pdl.ymag.cloud/



Des temps d'échange

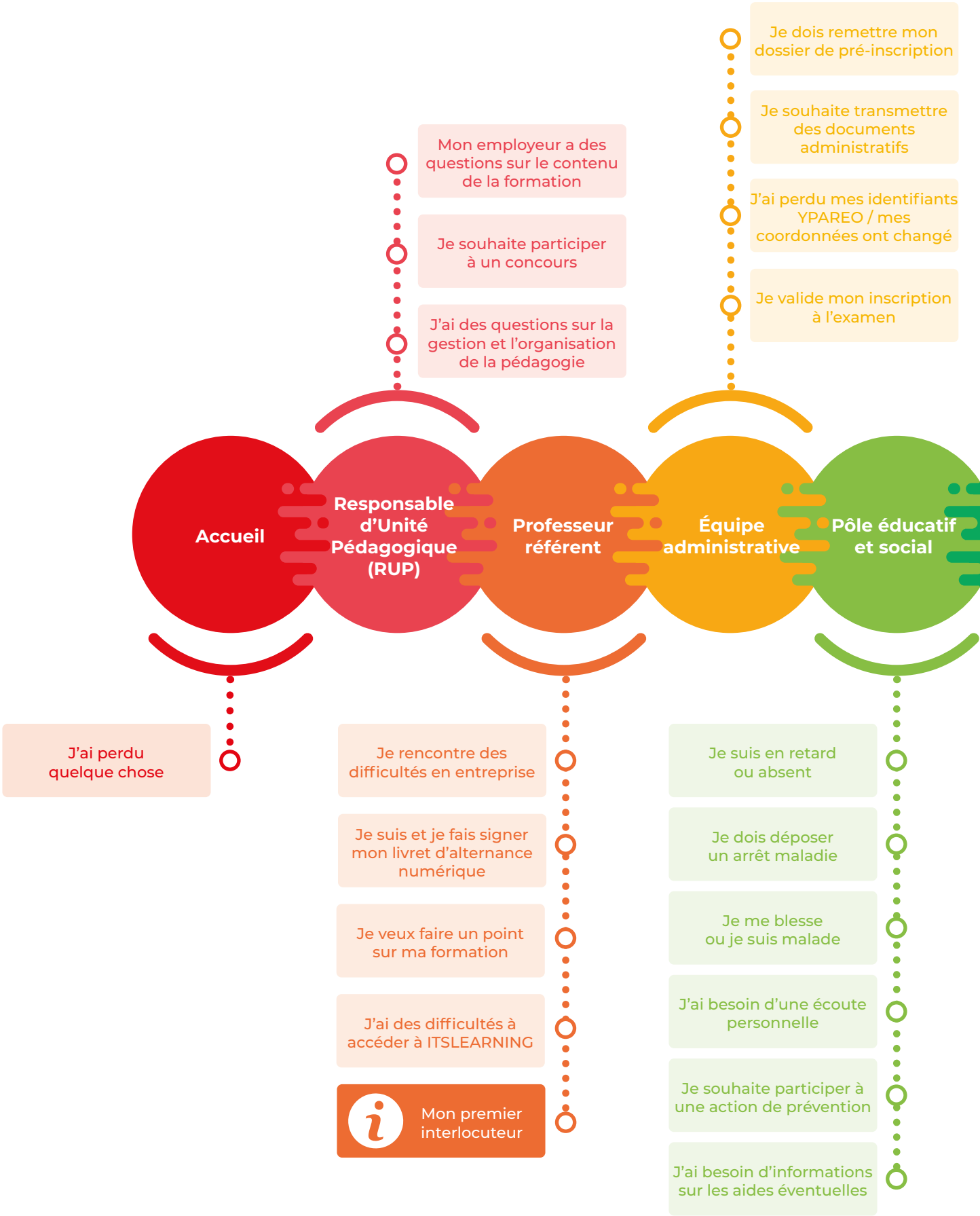
Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

Les équipes enseignantes sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.



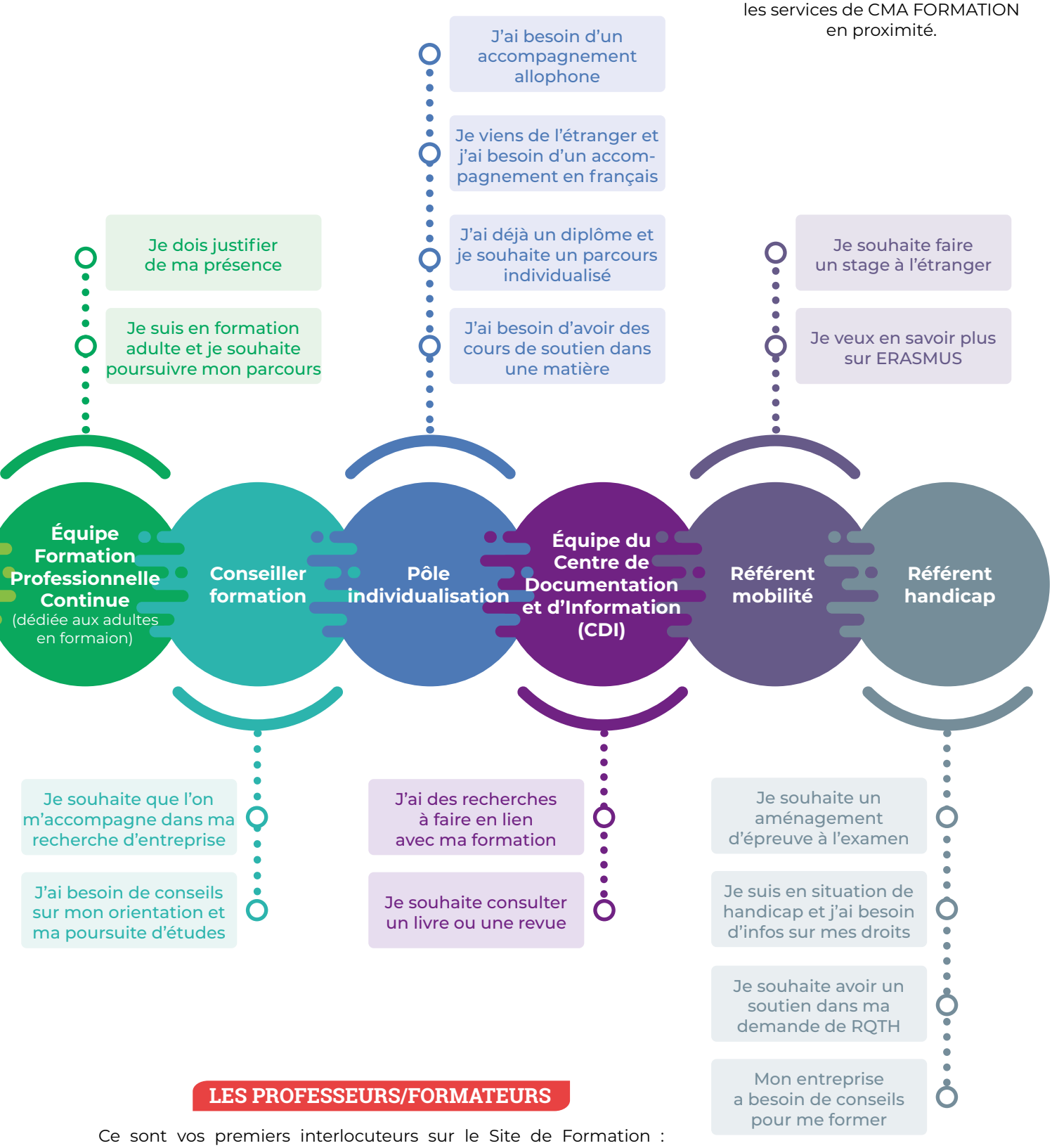
L'organisation des sites de formation

Une équipe à votre service



LA DIRECTION

Le directeur du site coordonne les services de CMA FORMATION en proximité.



LES PROFESSEURS/FORMATEURS

Ce sont vos premiers interlocuteurs sur le Site de Formation : ils dispensent les cours, assurent le suivi quotidien des jeunes et des adultes et les orientent vers le service adéquat en cas de besoin.

Ils effectuent également les visites d'entreprise et animent les bilans semestriels. Via le livret d'alternance, ils sont le premier niveau d'information et d'échanges des familles et des entreprises.

Gestion des absences et des retards

Les mêmes règles d'assiduité qu'en entreprise

Nantes	8h25 - 12h30	13h25 - 17h30	02 40 18 96 30	educatif44nantes@cma-paysdelaloire.fr
St Nazaire	8h30 - 12h25	13h30 - 17h25	02 28 54 17 01	educatif44saintnazaire@cma-paysdelaloire.fr
Angers	8h30 - 12h30	13h30 - 16h30	02 41 22 61 56	educatif49@cma-paysdelaloire.fr
Laval	8h05 - 12h00	13h15 - 16h15 ou 17h10	02 43 64 11 00	educatif53@cma-paysdelaloire.fr
Le Mans	8h15 - 12h15	13h30 - 16h35	02 43 50 13 84	educatif72@cma-paysdelaloire.fr
La Roche-sur-Yon	8h30 - 12h30	13h40 - 16h40	02 51 36 53 15	educatif85@cma-paysdelaloire.fr

JE SUIS ABSENT POUR MALADIE

En tant que salarié :

- Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.
- Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
- Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale **(sous 48 h)**, le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.
- Je passe obligatoirement au pôle éducatif à mon retour en cours.

Toutes les absences ou retards sont signalés à l'entreprise et au responsable légal (à retrouver sur NetYparéo - LAN)

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, remettent en question l'inscription et le passage de l'examen.

Seules les absences avec arrêt de travail ou convocations administratives sont considérées comme absences justifiées.

Tous les retards et absences injustifiés peuvent être récupérés ou déduits du salaire.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter au pôle éducatif une dérogation fournie par le médecin ayant fourni l'arrêt. L'apprenant en informera son entreprise.

Convocation officielle

(examen de conduite, JDC...)

En cas d'absence programmée, l'apprenant devra prévenir au plus vite l'employeur, le Centre de Formation et fournir une copie de la convocation dans les plus brefs délais.

Les absences et retards sont consultables à tout moment sur NETYPAREO.

Les outils pédagogiques et numériques

Un atout moderne pour accompagner les acteurs de la formation

La CMA dispose d'un pôle d'expertise pédagogique dont l'objectif est de développer avec les enseignants de nouvelles modalités pédagogiques adaptées aux besoins de tous : apprenants - formateurs/ enseignants - entreprises. L'objectif est d'être en phase avec toutes les pédagogies actuelles.

Accompagner l'utilisation d'outils

Conception de nombreux tutoriels pour se familiariser aux outils déployés : utilisation du LAN, navigation sur la plateforme ItsLearning, ...

Tutoriels familles et entreprises :

https://urlz.fr/fxgA

Promouvoir la digitalisation

Déploiement des nouvelles technologies pour rendre les formations toujours plus innovantes :

- Plateformes de formation professionnelles (Electude, PIX, Nutri info)
- LMS : plateforme ItsLearning
- Ecrans Numériques Interactifs
- Solutions immersives : réalité augmentée, réalité virtuelle et réalité 360°

Accompagnement des équipes pédagogiques dans la création de supports pédagogiques attractifs :

- Formation à distance ou parcours hybrides
- Escape Game et Serious Game
- Activités numériques interactives avec H5P

Vers une formation « sur mesure »

Qu'il s'agisse de modules ou d'unités de formation complète, la modularisation permet de trouver une solution adaptée à chaque parcours professionnel.

Le pôle pédagogique favorise également la mise en place de formations multimodales permettant de s'adapter aux attentes des entreprises ou des branches professionnelles, en proposant des formations qui répondent à un besoin spécifique et non plus seulement à un référentiel de certification.

Les formations peuvent se dérouler en présentiel, en distanciel ou en FEST (Formation En Situation de Travail).

Leur association est possible et constitue une hybridation.



La FEST

La Formation En Situation de Travail (FEST)

La FEST est une modalité de formation dans laquelle tout ou une partie des apprentissages pratiques sont délégués à l'entreprise.

L'apprenti développe ses compétences en accomplissant des tâches professionnelles concrètes, accompagné par son maître d'apprentissage, sur son lieu de travail.

Ce dernier transmet les savoir-faire attendus en s'appuyant sur le plan de formation et les indications du centre de formation.

Un professeur de CMA Formation, en tant qu'accompagnateur pédagogique, soutient l'entreprise dans la mise en œuvre de la FEST, suit la progression de l'apprenant et anime des temps de retours réflexifs au CFP, après chaque mise en situation.

L'individualisation de la formation

Un dispositif dédié aux parcours individuels

Le Pôle Individualisation est un dispositif qui place l'apprenant comme acteur central de sa formation.

Chaque personne a un parcours unique. C'est le postulat sur lequel nous nous appuyons pour adapter la formation au profil de l'apprenant. Ce dispositif tient compte des singularités des projets de formation, des diplômes déjà obtenus, des aptitudes et des difficultés de chacun.

Des étapes clés nous permettent de construire un parcours personnalisé :

- positionnement à l'entrée en formation
- entretiens individuels
- proposition d'un parcours individuel de formation
- signature d'un plan individuel de formation
- accompagnement tout au long du parcours.



UN APPRENANT, UN PARCOURS



Relation apprenants et entreprises

Les chargés de relation candidats et entreprises sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises dans l'accompagnement à la définition de leurs besoins de compétences et de recrutement. Ils assurent la promotion de l'offre de formation et des métiers au public.

Ils aident à la construction du projet professionnel du candidat à l'alternance et à sa mise en relation avec sa future entreprise.

Durant la formation et avec le professeur référent, qui est votre premier interlocuteur, chargés de relation candidats sont disponibles auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours de formations et les aider à trouver un nouvel employeur si la situation le nécessite.

Au démarrage de la formation, les professeurs réalisent une première visite pour s'assurer de votre bonne intégration.

Les professeurs réaliseront également des visites pédagogiques pendant les parcours de formation.

La prise en charge du handicap

Compenser le handicap pour penser la réussite

La CMA Pays de Loire est engagée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Dans chaque site un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'apprentissages. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...)

Tous les ans, plus de 350 apprenants en situation de handicap sont accueillis au sein des CFP, tous types de handicaps confondus.



Grâce au soutien dans la prise en charge de mon handicap, j'ai pris confiance en moi et je me suis ouvert aux autres. J'ai même réussi à gérer le stress lié à mon autisme pour présenter le concours SERBOTEL, catégorie « dressage à l'assiette ».

Avec mon co-équipier, nous avons remporté le premier prix !

Paul - CAP Agent Polyvalent en Restauration

Informations santé

Prendre soin de sa qualité de vie

Le Centre de Formation n'est pas autorisé

à délivrer des médicaments   **à transporter des malades ou blessés**

Pour les situations particulières (allergies, handicap, etc.), le Centre de Formation devra être informé par écrit à l'aide de la fiche sanitaire dès la rentrée.

Tout accident, malaise ou maladie, doit être immédiatement signalé. Un membre du personnel formé aux premiers secours dispensera les premiers soins et déclenchera en cas de besoin la prise en charge par les services de secours spécialisés et l'alerte des représentants légaux pour les mineurs ainsi que de leurs employeurs.

Tout accident sur le site, pendant la semaine de cours, est considéré comme accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration par l'employeur.

En cas de besoin, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.

En tant que salarié, l'apprenti doit être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette couverture d'assuré social permet de prendre en charge les dépenses de santé et d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail. De plus, en cas d'accident du travail, l'apprenant est couvert dès le premier jour. Pour faire la demande d'affiliation et obtenir la carte vitale : www.ameli.fr

La mutuelle d'entreprise étant obligatoire, la cotisation sera prélevée sur le salaire. Il faut se rapprocher de son employeur.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, une visite médicale doit être organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.



Les actions de prévention santé permettent d'éviter ou de réduire le nombre et la gravité des risques de maladies ou d'accidents :



Bonne utilisation des machines, postures, EPI (Equipements de Protection Individuelle)
Au travail, je respecte les consignes de sécurité



Alimentation, sommeil, sport...
Il est important de prendre soin de soi !

Les aides financières

Un coup de pouce le temps de la formation

La CMA finance à tous les apprenants une tenue professionnelle (à commander par l'apprenant en début de formation).

Autres aides

- **Pass culture**
  Dispositif favorisant l'accès à la culture.
  pass.culture.fr
- **Mobili-jeune / Loca Pass / Visale / aide à la mobilité**
  Financées par Action logement
  Aides financières destinées à faciliter l'accès au logement des apprentis (cumulable avec les allocations logement de la CAF).
  www.actionlogement.fr
- **Aides par branches professionnelles**
  Financées par IRP Auto, Pro BTP, FAFIH ...
  Participations financières et réductions dans différents domaines (vous rapprocher de votre Organisation Professionnelle).

Aides OPCO

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident pour la prise en charge des frais annexes liés à votre formation :

- Aide à la restauration (**3 € maximum** par repas versés au prestataire partenaire du CFP)
- Aide à l'hébergement (**6 € maximum** par nuit passée versés au prestataire partenaire du CFP
- Aide au financement du premier équipement professionnel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

#1jeune1solution

La plateforme « 1 jeune 1 solution »

Vous pouvez effectuer une simulation des aides financières dont vous pouvez bénéficier sur le site gouvernemental :

www.1jeune1solution.gouv.fr

RAPPEL

D'autres organismes peuvent aider en cas de difficultés :

- La Mission Locale
- La CAF
- Le CCAS de la commune

Aides pour l'employeur

Aide unique aux employeurs
Sous réserve de ne pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'apprenti pour le même apprenti et pour la même certification professionnelle et de la transmission du contrat par l'employeur à l'OPCO au plus tard 6 mois après sa conclusion.

À signaler : Règles de proratisation de l'aide au jour près pour les contrats inférieurs à 1 an.

Entreprise de **moins de 250 salariés**

AIDE UNIQUE OU **AIDE EXCEPTIONNELLE**

- **NIVEAU 3** (CAP, CS, CTM, ...) Maximum **5000€**
- **NIVEAU 4** (BAC, BP, BTM) Maximum **5000€**
- **NIVEAU 5** (BAC+2, BTS, BM, DEUST, BTMS, ...) Maximum **4500€**
- **NIVEAU 6** (BAC+3, Bachelor, ...) et **NIVEAU 7** (BAC+5, ...) Maximum **2000€**

Aide unique et aide exceptionnelles non cumulables

Entreprise de **plus de 250 salariés**

AIDE EXCEPTIONNELLE

- **NIVEAU 3** (CAP, CS, CTM, ...) et **NIVEAU 4** (BAC, BP, BTM, ...) Maximum **2000€**
- **NIVEAU 5** (BAC+2, BTS, BM, DEUST, BTMS, ...) Maximum **1500€**
- **NIVEAU 6** (BAC+3, Bachelor, ...) et **NIVEAU 7** (BAC+5, ...) Maximum **750€**

Seuil de contrats favorisant l'insertion professionnelle à respecter

Aide pour les apprentis en situation de handicap
Financées par l'AGEFIPH
Aide au contrat d'apprentissage pour l'employeur : aide à la compensation du handicap.

https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mesures-employeurs

La vie pratique de l'apprenant

Les petits + en dehors des cours

Nantes et Saint-Nazaire



La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an



Transport

Sainte-Luce-sur-Loire

Navette
départ de la Haluchère

Ligne de bus

Ligne **85** arrêt Sercel

Ligne **87** arrêt Chohonnière

Ou recherche sur **Naolib**
02 40 444 444 et https://naolib.fr/

ou consulter l'application Destineo pour faciliter vos déplacements.



Transport

Saint-Nazaire

Lignes de bus STRAN

Ligne **U1** arrêt Maison de l'Apprentissage

Ligne **T1** arrêt Bouletterie

Ces lignes passent par la gare SNCF
et la gare routière

Aléop 44
Lignes LILA
Transports scolaires



Restauration

Sainte-Luce-sur-Loire

Self géré par un prestataire (offre sur place ou à emporter)

Salle avec fours micro-ondes à disposition pour déjeuner sur place

Saint-Nazaire

Restaurant Universitaire «Heinlex»

situé à proximité
au 62 rue Michel-Ange



Hébergement

Sainte-Luce-sur-Loire

Résidence Habitat Jeunes gérée par l'association ADELIS

Residence.LesLiards@adelis.asso.fr
02 40 18 57 10

Hébergement à la semaine et au mois
A partir de 16 ans
Studios confortables et animations
Possibilité d'aides mobili Jeunes

Savenay

Résidence Habitat Jeunes gérée par l'association ADELIS

www.mademande-habitatjeunes.fr
02 51 86 73 00

Hébergement au mois,
à partir de 16 ans, APL Majorées

educatif44nantes@cma-paysdelaloire.fr



Hébergement

Saint-Nazaire

Renseignements à prendre

à la **Résí'étape**
2 Square Alcide Benoit
44600 Saint-Nazaire

02 40 24 74 90

à l'**Association Presqu'île Habitat Jeunes**
2 Rue Louis Eon
44350 Guérande

02 40 11 16 11

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

La CMA Pays de la Loire attache une grande importance à la satisfaction des apprenants.

Les collaborateurs de la CMA sont vos interlocuteurs privilégiés pour recueillir vos propositions ou porter vos réclamations afin d'améliorer constamment la qualité de nos formations.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Angers



La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an



Transport

Lignes de bus

E20 arrêt Darwin

Lignes de tramway

Lignes **B** et **C**
arrêt Belle beille campus

Ces lignes desservent la gare SNCF et la gare routière.

Stationnement des véhicules à proximité du Centre de formation.



Restauration

2 points de restauration :

Self ou **Caféteria**

Possibilité de déjeuner en passage occasionnel



Hébergement

Les jeunes sont logés dans des chambres de 1 ou 2 lits équipées de sanitaires.

L'accès aux chambres est possible dès le dimanche soir

Foyer Darwin

La restauration et l'hébergement sont gérés par le Foyer Darwin, pour tout renseignement les consulter au 02-41-22-61-20 ou www.foyerdarwin.com

Laval



La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an



Hébergement

Le centre de formation est partenaire de plusieurs structures d'hébergement à Laval.

Tarifs renseignés à la rentrée.

Pour toute demande, contacter le pôle éducatif et social :

educatif53@cma-paysdelaloire.fr
02 43 64 11 00



Restauration

VOLNEY

Possibilité de se restaurer au restaurant d'entreprise Convivio. Les tickets restaurant sont acceptés.

CHANZY

Possibilité de se restaurer au self du lycée Réaumur

Tarifs renseignés à la rentée



Transport

VOLNEY

Ligne **B** régulière des TUL en provenance de la gare SNCF et du centre – ville.

Navettes Aléop et d'autres lignes TUL sont disponibles selon votre lieu d'arrivée, à Laval.

Stationnement des véhicules à proximité du Centre de formation.

CHANZY

Lignes régulières des TUL selon la correspondance d'arrivée.

Le CFP est à proximité de la gare SNCF et du centre-ville (10 minutes à pied).

Stationnement des véhicules à proximité du centre de formation.

Pour toutes informations sur les trajets, les horaires et les tarifs :

TUL, consulter le site www.tul-laval.com ou appeler le 02.43.53.00.00

Gare SNCF, consulter le site www.sncf-connect.com ou appeler le 04.74.46.10.33

Conseil régional (Aléop), consulter le site aleop.paysdelaloire.fr ou appeler le 02.43.67.22.50

Le Mans



La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an



Transport

Gare routière le Mans

puis

Tramway
jusqu'à l'arrêt Saint-Martin

puis

Bus

Ligne **6** arrêt CFA

Ligne **16** arrêt CFA



Restauration

du lundi au vendredi,

de 12h00 à 14h00

Restaurant Api Restauration
132 rue Henri Champion
au Mans

situé sur le campus
la Californie à proximité de
CMA Formation Le Mans



Hébergement

plusieurs possibilités s'offrent à vous

Le Relais Habitat et Services Jeunes

Le Foyer la Californie
90 avenue Jean Jaurès
LE MANS

02 43 61 24 24
www.fjtlerelais.fr

lerelais.campusdelacalifornie@gmail.com

Le Flore Habitat Jeunes

23 rue Maupertuis
LE MANS

02 43 81 27 55
www.flore-habitatjeunes.org

BTP CFA Sarthe

15 rue du Ribay
LE MANS

02 43 39 92 92
www.btpcfa72.com

La Cité universitaire Vaurouzé

16 Bd Charles Nicolles
LE MANS

02 43 76 04 00
www.crous-nantes.fr

La Roche-sur-Yon



La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an



Transport

Navette

au départ de la

Gare Routière

vers le CFP

Espace Impulsyon
réseau de bus de la Roche-sur-Yon

entre la gare SNCF et le CFP



Casier

Des casiers sont accessibles aux apprenants (information sur le fonctionnement à la rentrée).

Se munir d'un cadenas

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.



Restauration

Restauration d'entreprise
sur le site en self service proposant différentes formules de repas.
Inscription avant la rentrée via une application.



Hébergement

au Foyer des Apprentis du site

Les jeunes sont logés dans des chambres de 3 ou 4 lits.

Animation **Internet**

Jeux **Espace télé**

Contact :

02 51 62 75 21
(secrétaire accueil foyer-BTP CFA Vendée)

Ne demander un dossier d'inscription que si vous avez trouvé une entreprise (places limitées).

Les actions socio-éducatives

Tous les ans de multiples actions, projets éducatifs et pédagogiques sont mis en place. Ils concernent tous les secteurs de formations.

- **Découverte des environnements et des techniques professionnels.**
  Exemple : participation à des concours, participation à des salons, visites d'entreprises, interventions au CFP de professionnels...
- **L'ouverture sur le monde et rencontres culturelles.**
  Exemple : sorties, théâtre, musées, cinéma, expositions, châteaux...
- **Mieux vivre ensemble et esprit citoyen.**
  Exemple : action de prévention routière, santé IST, gestion de son budget, lutte contre les discriminations...
- **Devenir acteur du Développement Durable.**
  Exemple : visites de salons, de sites, rencontres avec les associations sur le commerce équitable...

Ces actions et projets sont mis en place par les équipes pédagogiques et éducatives.

CMA Formation est engagée dans une démarche d'orientation et de promotion des formations valorisant la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les publics que nous formons sont sensibilisés aux enjeux d'égalité et nous valorisons la diversité des parcours en accompagnant chaque apprenant sans distinction. Nous veillons à prévenir le harcèlement sexuel en garantissant un environnement respectueux et sécurisé.

Convaincus que la diversité est une richesse, nous œuvrons à promouvoir l'égalité des chances pour tous les apprenants et adaptons nos pratiques pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. Nous sommes engagés dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, quelles qu'elles soient. Enfin notre volonté est de créer au quotidien un cadre inclusif, propice à la réussite et à l'épanouissement de tous.

Les délégués

Un délégué et un suppléant élus pour chaque section

Ils représentent leur groupe lors des bilans semestriels. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

Les apprenants délégués sont réunis régulièrement pendant l'année. Ils peuvent être force de propositions pour améliorer la vie au sein de l'établissement.@

Ils élisent leurs représentants au conseil de discipline et au conseil de perfectionnement.

La mobilité internationale

La possibilité de vivre une expérience humaine, culturelle et professionnelle à l'étranger

Stages Erasmus +

Ce dispositif européen permet d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise à l'international :

- **Stages courts :**
  Stage professionnel d'une durée de 14 jours. Des financements permettent de contribuer aux frais d'hébergement et de restauration.

- **Stages longs (ERASMUS Pro) :**
  Stage de 6 mois minimum, après obtention du diplôme. Le stagiaire bénéficie d'une bourse Erasmus+ et peut potentiellement recevoir une indemnité de France Travail en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

- **Stages longs dans le cursus de formation (MONA)**
  Stage de 2 mois minimum dans le cadre de la formation professionnelle. L'apprenti peut bénéficier d'un financement pour réaliser un stage dans une entreprise et/ou un centre de formation à l'étranger durant son parcours de formation.

Séjours pédagogiques

Séjour de découverte pédagogique, culturelle et professionnelle d'une semaine, organisé par l'équipe pédagogique avec une destination en relation avec les programmes étudiés.

Mobilité internationale

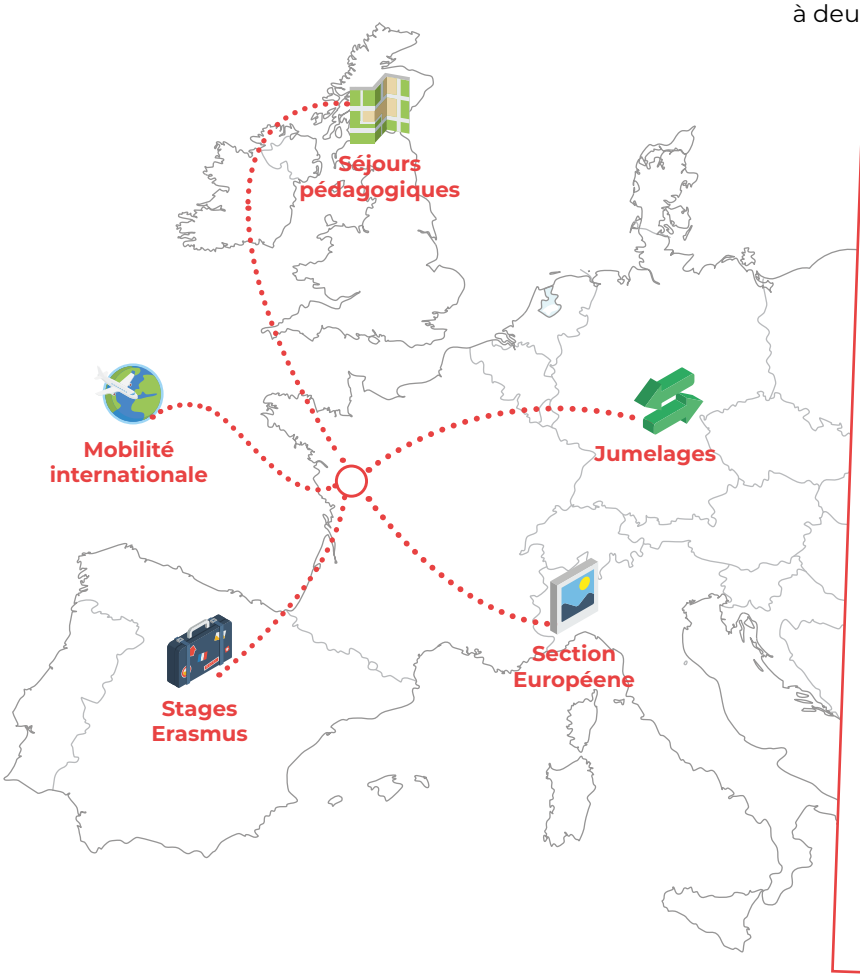
Séjour d'une à 2 semaines au cours duquel les apprenants travaillent en groupe afin de partager des compétences et de découvrir d'autres réalités en dehors de l'Europe.

Section Européenne

De jeunes européens sont accueillis pour une année afin de préparer un diplôme dans leur spécialité professionnelle.

Jumelages

La CMA permet des échanges professionnels et de formation pour les apprenants et le personnel, d'une à deux semaines avec plusieurs villes européennes.



à titre d'exemple...

3 programmes de mobilité sont proposés dans le parcours de formation : En deuxième année de CAP un séjour découverte, en classe de 1ère (BP ou Bac-pro) un placement de deux semaines en entreprise, enfin après l'obtention du diplôme un stage long financé par l'agence ERASMUS +.



Les séjours découverte : (3 à 6 jours)

Organisés par la CMA ou à l'initiative d'un groupe d'apprentis, ils sont essentiellement composés de visites d'entreprises et de visites culturelles en lien avec la formation suivie. 170 apprentis ont pu profiter d'un séjour découverte en 2023-2024.

Le stage court en entreprise : (minimum 14 jours)

Il s'agit d'une première expérience professionnelle à l'étranger sous forme de stage. Celui-ci permet d'observer, de comparer et d'évoluer dans un nouvel environnement de travail. 22 apprentis ont su saisir cette opportunité en 2023-2024

Le programme ERASMUS PRO : (de 6 à 9 mois)

Chaque année près de 30 jeunes diplômés partent travailler dans un pays de l'Union Européenne. Afin de faciliter leur intégration à l'étranger la CMA organise une semaine complète de formation intensive avant leur départ. L'objectif est de les doter d'un niveau en Anglais facilitant leur intégration avec révision et pratique de la langue, droit du travail dans le pays, santé, sécurité sociale, banque, impôts, logement...

Les concours

Une expérience pour apprendre à se dépasser

Chaque année, des apprenants participent à des concours sur la base du volontariat.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l'accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un défi qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l'excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre l'excellence.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c'est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et humain.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Worldskills (compétition des métiers)
- Concours général des métiers



250

médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

à titre d'exemple...

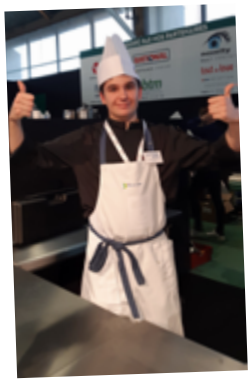
CONCOURS SERBOTEL

Paul MARTINEZ lauréat du Trophée du Partage au salon SERBOTEL

Paul, apprenti de 20 ans autiste, en formation CAP Agent Polyvalent en Restauration au CFA de la CMA a remporté avec son co-équipier le 1er prix du concours avec l'épreuve du « dressage à l'assiette ».

« Cette expérience m'a donnée de l'assurance et l'envie de continuer mon CAP »

« Ce concours était aussi pour moi l'occasion de gérer ce stress qui m'encombre depuis tant d'année »



Le résultat du concours a été établi par un jury de professionnels, notation basée sur la présentation et le travail de l'assiette.

Pour le gagnant : une journée de stage dans les cuisines de l'Elysée avec le chef Guillaume GOMEZ

L'aventure continue pour Paul avec ce rendez-vous pris aux cuisines de l'Elysée...

Bravo Paul !

Les examens

La dernière étape de la formation

La campagne des inscriptions aux examens se déroule d'octobre à décembre. L'organisation est déclinée par le Centre de Formation sous la responsabilité du certificateur : l'éducation nationale, CMA France.

L'apprenant devra fournir des documents et obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de sa commune dès l'âge de 16 ans pour valider son inscription.

Attention

L'accès à l'examen est conditionné à l'assiduité de l'apprenant au Centre de Formation et aux règles définies par le certificateur

CMA Formation - Nantes

1 place Jacques Chesné - BP 38309
44983 Sainte-Luce-sur-Loire cedex
02 40 18 96 96
accueilcfp44nantes@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Saint-Nazaire

66 rue Michel Ange - Quartier Heinlex
44600 Saint-Nazaire
02 28 54 17 01
accueilcfp44saintnazaire@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Angers

3 rue Darwin – CS 80806
49008 ANGERS Cedex 01
02 41 22 61 56
accueilcfp49@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Laval

30, 84, 115 boulevard Volney
39, avenue de Chanzy
53000 LAVAL
02 43 64 11 00
accueilcfp53@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Le Mans

187 rue Henri Champion
72100 LE MANS
02 43 50 13 70
accueilcfp72@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - La Roche-sur-Yon

24, Rond-Point du Coteau - CS 90075
85002 LA-ROCHE-SUR-YON CEDEX
02 51 36 53 00
accueilcfp85@cma-paysdelaloire.fr

cma-formation-paysdelaloire.fr